

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-1773/SG/CD pris en Conseil de Gouvernement

n° 71-1773/SG/CD

Ministère

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication

27 décembre 1971

Numéro JO

n° 1 du 10/01/1972

Date du numéro

1 octobre 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire à compter du 1er janvier 1972 la délibération n° 223/7°L du 16 décembre 1971 de la Chambre des Députés du Territoire Français. des Afars et des Issas portant approbation du budget du:Service local, exercice 1972, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : Deux milliards sept cent cinquante-huit millions neuf, cent mille francs Djibouti (2.758.900.000 F.D.), pour le budget ordinaire, et à la somme de : Trente millions neuf cent quatre-vingt-un mille francs Djibouti (30.981.000 -F.D.) pour le budget d'équipement et d'investissement.